



Quand il n'y en a plus, il y en a encore.....

Contrairement à ce qui a été annoncé dans une certaine gazette, organe de propagande de la direction, ce n'est pas le clap de fin de l'accord sénior, puisqu'après la signature d'un autre syndicat, l'accord est valable.

La CGT/SUD n'a pas souhaité signer cet accord, car il ne reconnaît plus la pénibilité de nos métiers et il est moins intéressant que l'accord de branche des TPUV, qui aurait été applicable en l'absence d'accord collectif.

L'accord de branche prévoit notamment la possibilité pour tout salarié des TPUV, de travailler à 80% payé 90 % par l'employeur la dernière année avant son départ en retraite ; avec les cotisations retraite payée à 100% par l'employeur (*accord du 10 novembre 2017 relatif à sécurisation des parcours professionnels dans la branche des transports urbains de voyageurs, article 10.*).

Mais vu la rapidité et l'empressement des autres organisations syndicales à signer l'accord proposé par la direction, cela ne pourra pas s'appliquer aux TAMM.

Avec ce nouvel accord, les conducteurs perdent l'avantage de faire moins de dimanche et de jours férié ; la maintenance perd l'avantage de travailler qu'en service journée et les agents de maîtrises de l'exploitation travaillant en roulement perdent un jour de congés sénior.

Tous les salariés de 55 ans perdent 3 jours de congés séniors, ceux de 56 et 57 ans 2 jours, ceux de 58 et 59 ans 1 jour.

Soit 9 jours sur l'ensemble du dispositif !!

Voilà pourquoi nous pensons qu'il ne fallait pas se précipiter pour signer puisqu'un accord de branche était applicable, donc ce n'était pas « ça ou rien ».

N'oubliez pas que l'accord sénior, ancienne génération, perdurait depuis 2010 et qu'il avait été mis en place grâce à la CGT, majoritaire cette année-là, aux élections professionnelles.....